



## Procès-verbal

### Conseil municipal du 10 juin 2020

Date de convocation : 05/06/2020

Lieu de séance : Salle Henry Dunant de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Isabelle LACOUR

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Mme BLANDINEAU Annette, M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Jacky Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Pouvoirs : Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice, M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme HUGUET Myriam,

Absents excusés : Mme CHASTEL Ita, Mme GODREAU Sandrine, M. LATUILLERIE Bernard

Absents :

Ordre du jour :

- Budget principal : vote des taux d'imposition 2020, vote des contributions aux organismes de regroupement, vote des subventions aux associations, affectation du résultat 2019, vote du budget primitif 2020
- Budget annexe assainissement : affectation du résultat 2019, vote du budget primitif 2020
- Budget annexe épicerie-bar : affectation du résultat 2019, vote du budget primitif 2020
- Questions diverses

Début de séance : 20h

M. le Maire remercie les élus de leur présence à cette 3<sup>ème</sup> réunion du conseil municipal puis les informe des pouvoirs et excusés.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 03/06/2020 :**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 03/06/2020. Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et donne la parole à Mme VALEAU LABROUSSE, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances.

Mme VALEAU LABROUSSE souligne que les éléments financiers ont déjà été présentés lors du dernier conseil et transmis par mail aux élus.

#### **1. Vote des taux d'imposition 2020**

*Pour à l'unanimité*

Mme Christine VALEAU LABROUSSE informe que le conseil municipal doit voter chaque année le taux des impôts directs locaux. Ces impôts sont collectés auprès des contribuables, et sont perçus au profit des collectivités territoriales. Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non-bâti.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les taux appliqués en 2019 : TH 7,57%, TFB 18.81% et TFNB 30%. Elle précise qu'à compter de 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale et que par conséquent, le conseil n'a pas à se prononcer sur ce taux. Mme Christine VALEAU LABROUSSE souligne qu'il n'a pas été prévu de variation des taxes foncières dans le montage du budget.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE propose donc au conseil de maintenir les taux 2019.

- ❖ M. Thierry BRUNO intervient et évoque le lissage des taux effectués lors de la constitution de la commune nouvelle.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE explique que lors de la création de la commune nouvelle, il avait été décidé que les taux d'imposition des 5 communes seraient lissés sur 12 ans. Par conséquent, pendant 12 ans, les habitants des 5 communes n'auront pas les mêmes taux d'imposition.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE précise que les taux qui doivent être votés chaque année sont donc des taux moyens pondérés. A partir de 2029, les taux des 5 communes seront harmonisés et les taux ne seront plus des taux moyens.
- ❖ M. Maximilian CARTER s'étonne que le taux de la taxe d'habitation soit inchangé malgré la réforme annoncée par le gouvernement.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE répond que cette réforme est appliquée directement par l'état au particulier et que la commune percevra une compensation financière basée sur ces taux de la part de l'Etat, pour ce manque à gagner.

**Mme Christine VALEAU LABROUSSE soumet au vote la proposition de maintenir à l'identique les taux des taxes locales.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux suivant pour l'année 2020 :**

- **Taxe Foncière Bâti 18.81%**
- **Taxe Foncière Non Bâti 30%**

## 2. Vote des contributions obligatoires

*Pour à l'unanimité*

Mme VALEAU LABROUSSE présente au conseil les organismes de regroupement auxquels la commune adhère et pour lesquels le versement d'une contribution est obligatoire :

SDEG16	13 575€
ATD16	6 000€
SILFA	1 200€
CDC (Urbanisme – Application des Droits du Sol)	14 500€
Syndicat Mixte de la Fourrière	2 200€
SDIS	48 000€
Centre de Gestion	25€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire ces contributions au budget.**

## 3. Vote des subventions aux associations

*Pour à l'unanimité*

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle que lors de sa précédente réunion, le conseil avait déjà étudié les demandes de subventions et proposé des montants.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE précise que pour Mobilité Sud Charente et la Chambre des Métiers et de l'artisanat, les demandes étaient incomplètes. Elle informe que depuis, MOSC a transmis les documents demandés et que le dossier de demande de subvention est complet (les comptes communiqués étant ceux de 2018, l'association devra fournir les comptes 2019 suite à son assemblée générale en fin d'année).

- ❖ M. Maximilian CARTER demande des précisions sur l'association des Veaux de Chalais pour laquelle la commune envisage de verser 50€.  
→ Mme Christine VALEAU LABROUSSE explique que l'association est toujours existante et que l'an prochain, elle pourra obtenir la labellisation « AOP » pour le veau de Chalais.
- ❖ Mme Murielle HERAUD informe le conseil que l'association LADAP ne sollicite pas de subvention cette année car des un certain nombre de leurs manifestations n'ont pas eu lieu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes, et d'inscrire les sommes correspondantes au budget :**

Bénéficiaires	Proposé 2020	Bénéficiaires	Proposé 2020
A.J Montmoreau	11 000 €	Croix rouge française	850 €
AAPMA Bassin de la Tude	400 €	Fédération chasseurs de la Charente	100 €
ADMIR	1 800 €	Foyer socio-culturel collège	900 €
Amicale boules St-Amant	200 €	Groupe pédagogique interscolaire	320 €
Amicale des résidents du foyer	120 €	LISAM	200 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50 €	Médaillés militaires	90 €
Amicale donneurs de sang	1 000 €	MFR Sud Charente	230 €
Asso anciens combattants	100 €	MOSC	600 €
Asso du veau de Chalais	50 €	Respire Jazz	500 €
Asso Henry de Bournazel	100 €	Resto du cœur	100 €
Asso parents d'élèves	230 €	Sociétés de chasse	600 €
Aventure et liberté	150 €	Montmoreau / St Eutrope	200 €
CAUE	121 €	St Amant	200 €
Chorale "si on chantait"	250 €	St Laurent	200 €
Club du 3ème âge	350 €	TED16/GDS	210 €
Comités des fêtes	2 800 €	Université Populaire	60 €
Montmoreau	1 300 €	Voyage pour tous	50 €
St Amant	800 €	<b>Subventions exceptionnelles</b>	
Eutrope	500 €	Tour Poitou Charente	7 000 €
St Laurent	200 €	<b>TOTAL</b>	<b>30 531 €</b>

#### 4. Budget principal : Affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020

*Pour à l'unanimité*

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les résultats du compte administratif 2019, voté lors de la séance du 04/03/2020 et invite le conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	1 764 414,78 €	Recettes	992 536,50 €
Dépenses	1 337 783,85 €	Dépenses	1 670 874,66 €
Résultat	426 630,93 €	Résultat	-678 338,16 €
Report	140 000,00 €	Report	941 058,14 €
Solde de clôture	566 630,93 €	Solde de clôture	262 719,98 €

**SOLDE TOUTES SECTIONS 829 350,91 €**

Restes à réaliser	
Recettes	299 085,00 €
Dépenses	142 209,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 sur le budget 2020 comme suit :**

**002 Recettes de fonctionnement 266 630,93 €**  
**1068 Recettes d'investissement 300 000,00 €**

## 5. Budget principal : Vote du budget primitif 2020

Pour à l'unanimité

Mme Christine VALEAU LABROUSSE présente le budget primitif au conseil.

- ❖ M. Maximilian CARTER s'étonne de ne pas voir apparaître de ligne spécifique concernant la culture.
  - ➔ M. Roland ELUERD, adjoint, explique que la majorité des manifestations culturelles sont organisées par le comité des fêtes de Montmoreau qui en supporte les charges financières, excepté lors de résidences d'artistes, pour lesquelles la commune participe financièrement.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE souligne que c'est la CDC qui a la compétence culture mais que des projets ponctuels peuvent être menés par la commune. Dans ce cas, une ligne spécifique sera inscrite au budget.
  
- ❖ Concernant les différentes interrogations émises lors du conseil précédent, Mme Christine VALEAU LABROUSSE apporte des éléments de réponses :
  - Pour le **problème de clôture** entre le terrain de Mr GUERIN et la maternelle : la CDC va traiter la demande prochainement.
  
  - Pour la demande de précision sur les **emprunts de la commune** : un tableau récapitulatif a été envoyé aux élus par mail. Mme Christine VALEAU LABROUSSE indique un capital restant dû de 457 000€, soit un niveau d'endettement relativement faible par rapport à la capacité d'autofinancement de la commune.  
Elle souligne que le ratio de désendettement (rapport entre le montant du capital restant dû et la capacité d'autofinancement) est très bon car bas : environ 1 an de capacité de désendettement, quand ratios moyens recommandés sont situés entre 8 et 10 ans.  
Mme Christine VALEAU LABROUSSE conclut que les annuités s'élèvent à 60000€ et que la commune n'a pas beaucoup d'endettement.

**M. le Maire souhaite que soit réalisé un comparatif de la situation de la commune avec d'autres communes de même strate.**

Mme Christine VALEAU LABROUSSE invite le conseil à se prononcer sur le budget présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	voté 2020
011	Charges générales	423 000,00 €
012	Charges de personnel	559 000,00 €
65	Charges gestion courante	262 400,00 €
66	Charges financières	12 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
014	Atténuation de produits	223 000,00 €
042	Opération d'ordre entre sections.	11 925,00 €
022	Dépenses imprévues	61 275,00 €
023	virement section investissement	91 500,00 €
<b>Total</b>		<b>1 646 600,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>voté 2020</b>
002	Excédent antérieur report	266 630,93 €
013	atténuation de charges	6 469,07 €
042	Opération d'ordre entre sections.	50 000,00 €
70	Produits de services	37 900,00 €
73	Impôts et taxes	643 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	940 400,00 €
75	Produits gestion courante	47 600,00 €
77	Produits exceptionnels	54 600,00 €
<b>Total</b>		<b>2 046 600,00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>opération</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>RAR 2019</b>	<b>voté 2020</b>
CHAP 020	Dépenses imprévues		57 691,00 €
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves		1 000,00 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		63 800,00 €
CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections		50 000,00 €
CHAP 041	Opérations d'ordre SI		6 500,00 €
OPNI	Opération non individualisée	5 464,00 €	87 300,00 €
OP 103	Places (St-Amant)		17 000,00 €
OP 107	Mairie + salles annexes (St-Amant)		13 000,00 €
OP 109	Cimetière (St-Amant)	510,00 €	114 800,00 €
OP 245	Salle des fêtes (Aignes-et-Puypéroux)	27 971,00 €	10 000,00 €
OP 269	Voirie - Trottoirs	6 049,00 €	65 600,00 €
OP 270	Bibliothèque		8 000,00 €
OP 339	Matériel de nettoyage		7 700,00 €
OP 350	Eclairage public	6 185,00 €	1 000,00 €
OP 36	Aménagement entrées bourg (St-Laurent)	69 986,00 €	53 000,00 €
OP 367	Logement communaux		14 000,00 €
OP 368	Outillage divers		11 000,00 €
OP 371	Matériel informatique - mairie	652,00 €	4 000,00 €
OP 373	Equipements divers		9 600,00 €
OP 381	Aménagement traversée bourg RD 674		300,00 €
OP 393	Aménagement bourg (St-Eutrope)	7 332,00 €	210 000,00 €
OP 397	Panneaux de signalisation	15 816,00 €	24 000,00 €
OP 402	Aire de jeux	2 244,00 €	25 000,00 €
OP 404	Atelier		20 000,00 €
<b>Total</b>		<b>142 209,00 €</b>	<b>874 291,00 €</b>
			<b>1 016 500,00 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>opération</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>RAR 2019</b>	<b>voté 2020</b>
001	Excédent antérieur reporté		262 719,98 €
CHAP 10	Dotation, fonds divers et réserves		401 270,02 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		2 800,00 €
CHAP 040	Opérations d'ordre entre sections		11 925,00 €
CHAP 041	Opération d'ordre SI		6 500,00 €
OP 245	Salle des fêtes (Aignes-et-Puypéroux)	103 093,00 €	
OP36	Aménagement entrées bourg (St-Laurent)	159 275,00 €	
OP 381	Aménagement traversée bourg RD674	36 717,00 €	
OP 393	Aménagement bourg (St-Eutrope)		120 700,00 €
021	Virement de la section fonctionnement		91 500,00 €
<b>Total</b>		<b>299 085,00 €</b>	<b>897 415,00 €</b>
			<b>1 196 500,00 €</b>

## 6. Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020

*Pour à l'unanimité*

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les résultats du compte administratif 2019, voté lors de la séance du 04/03/2020 :

Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Recettes	215 398,78 €	Recettes	77 213,35 €
Dépenses	<u>138 348,76 €</u>	Dépenses	<u>105 133,00 €</u>
Résultat	77 050,02 €	Résultat	-27 919,65 €
Report	<u>304 504,81 €</u>	Report	<u>93 836,87 €</u>
Solde de clôture	381 554,83 €	Solde de clôture	65 917,22 €

**SOLDE TOUTES SECTIONS      447 472,05 €**

**Restes à réaliser Dépenses      10 381,13 €**

- ❖ M. Jérôme DESBROSSE s'étonne d'un tel excédent.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE souligne que cet excédent concerne la section fonctionnement. Elle explique que les travaux de remise en état des réseaux qui sont en général très coûteux relèvent du fonctionnement et qu'il est donc nécessaire d'avoir une trésorerie conséquente.
  - ➔ M. Philippe MICHELET précise que ce sont les redevances assainissement payées par le consommateur qui abondent la section fonctionnement du budget annexe et confirme le coût important des interventions sur le réseau.
 

Il en profite pour annoncer le projet d'extension de la station principale afin de pouvoir traiter les boues. En effet, désormais, il est désormais interdit d'épandre les boues des stations d'épuration lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un traitement préalable. Tant que ce projet n'est pas réalisé, une entreprise extérieure procèdera au traitement des boues. Cette opération sera nécessaire deux fois par an.
  - ➔ Cette opération très coûteuse qui apparaîtra en section de fonctionnement sera financée exceptionnellement cette année à un taux maximal de 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, comme le précise Mme Corinne CHARRANNAT.
  
- ❖ M. le Maire précise qu'il n'y a pas de passerelle entre les budgets annexes et le budget principal. Par conséquent, le résultat du budget annexe assainissement ne peut pas être affecté au budget principal de la commune.
  - ➔ M. Thierry BRUNO rappelle que la commune de St-Eutrope avait pourtant pu contracter un prêt sur son budget annexe assainissement pour abonder budget général.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE informe que cela n'est plus possible depuis 3-4 ans.

**Mme Christine VALEAU LABROUSSE invite le conseil à se prononcer sur l'affectation du résultat.**

**Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 sur le budget 2020 comme suit :**

<b>002</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>297 584,83 €</b>
<b>1068</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>83 970,00 €</b>

## 7. Budget annexe Assainissement : Vote du budget primitif 2020

Pour à l'unanimité

Mme Christine VALEAU LABROUSSE présente le budget annexe assainissement au conseil et l'invite à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	Voté 2020
011	Charges générales	106 900,00 €
012	Charges de personnel	20 000,00 €
065	Charges gestion courante	5 000,00 €
066	Charges financières	158,40 €
067	Charges exceptionnelles	3 500,00 €
014	Atténuation de produits	24 000,00 €
042	Opération d'ordre entre	58 222,78 €
022	Dépenses imprévues	9 008,82 €
<b>Total</b>		<b>226 790,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	Voté 2020
002	Excédent antérieur report	297 584,83 €
042	Opération d'ordre entre	56 825,00 €
070	Produits de services	147 000,00 €
074	Dotations, subventions et	11 620,17 €
<b>Total</b>		<b>513 030,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
opération	OPERATIONS	RAR 2019	Voté 2020
OPFI	Opérations financières		70 728,87 €
OPNI	Opérations non individualisées	7 047,53 €	20 000,00 €
1004	Extension station principale		35 000,00 €
1005	Extension station St-Cybard		17 000,00 €
1008	Opérations réseau		55 000,00 €
1012	Station St-Eutrope	3 333,60 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>10 381,13 €</b>	<b>197 728,87 €</b>
		<b>208 110,00 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Intitulé	Voté 2020
001	Excédent d'investissement reporté	65 917,22 €
chap 10	Dotations, fonds divers et réserves (1068)	83 970,00 €
chap 040	Opérations d'ordre entre sections.	58 222,78 €
<b>Total</b>		<b>208 110,00 €</b>

## 8. Budget annexe Epicerie-Bar : Affectation du résultat 2019 sur l'exercice 2020

Pour à l'unanimité

Mme Christine VALEAU LABROUSSE rappelle les résultats du compte administratif 2019, voté lors de la séance du 04/03/2020 en précisant qu'il n'y a pas de d'investissement sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter le résultat 2019 sur le budget 2020 comme suit :

**002      Résultat              d'exploitation    10 856,16 €**

## 9. Budget annexe Assainissement : Vote du budget primitif 2020

Pour à l'unanimité

Mme Christine VALEAU LABROUSSE présente le budget annexe épicerie-bar au conseil Mme Christine VALEAU LABROUSSE et invite le conseil à se prononcer.

- ❖ M. Jérôme DESBROSSE souhaite savoir pourquoi ce budget est parfaitement équilibré.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE explique que ce budget ne génère pas de bénéfices. Dépenses et recettes sont donc égales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	voté 2020
011	Charges à caractère générales	29 957,00 €
	6037- Variation stock	4100,00 €
	6061 - fournitures non stockables	500,00 €
	6063 - fournitures entretien	9856,16 €
	6078 - autres marchandises	15000,84 €
	6262 - frais télécommunications	500,00 €
	<b>Total</b>	<b>29 957,00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Intitulé	voté 2020
002	Résultat d'exploitation reporté	10 856,16 €
013	atténuation de charges	4 100,00 €
070	Ventes	15 000,84 €
	<b>Total</b>	<b>29 957,00 €</b>

## 10. Questions diverses

### ➤ Régisseur Epicerie-Bar

Mme Christine VALEAU LABROUSSE informe la nécessité de nommer un nouveau régisseur pour l'épicerie-bar. Ce ne peut être ni le maire, ni un adjoint, car il ne doit pas avoir reçu de délégation, ni être indemnisé. Le régisseur est chargé de déposer les recettes auprès de la trésorerie.

Même si Mmes SAUDOUX et TALLE ne sont plus élues au sein du conseil, Mme Christine VALEAU LABROUSSE explique qu'elles sont toujours régisseurs tant que le maire n'a pas prononcé d'arrêté de fin de nomination et tant qu'elles n'ont pas fait les clôtures de compte, rendu l'argent et tous les documents afférant à la régie. Il ne peut pas y avoir de passation, cela doit se faire à la trésorerie.

Il est suggéré Mme Francine WILLAUME en tant que titulaire et Mme Isabelle HERRAULT (employée communale à St-Laurent) en tant que suppléante.

### ➤ Régisseur Bibliothèque

Un régisseur bibliothèque titulaire et régisseur bibliothèque suppléant devront être également nommés par le maire. Il en sera discuté au prochain conseil.

### ➤ Membres de la commission Appels d'Offres

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance, ont été désignés les membres titulaires suivants : Jean-Michel BOLVIN, Christine VALEAU LABROUSSE, Jérôme DESBROSSE

Or la commission doit être composée du Maire (en tant que président de la commission), de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

**Monsieur Jean-Jacques PUYDOYEUX est désigné membre titulaire de la CAO.**

### ➤ Délégations accordées au Maire par le conseil municipal

M. le Maire informe que les services de la préfecture ont contrôlé les délibérations prises par le conseil, notamment celle attribuant au Maire des délégations de pouvoir.

Dans son courrier du 09/06/2020, Madame la secrétaire générale alerte sur le point n°16 autorisant le Maire à intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

En effet, il n'a pas été spécifié par l'assemblée quels sont les cas requis pour que la délégation soit mise en œuvre.

**M. le Maire propose au conseil d'ajourner cette décision et de délibérer lors du prochain conseil.**

### ➤ Renouvellement du matériel communal du gymnase

M. le Maire souligne que cela sera à étudier en commission, avec consultation des différents utilisateurs.

### ➤ Aire de jeux – jardin partagé de l'EHPAD

- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT demande à ce qu'une signalétique directionnelle soit installée et regrette que l'aire de jeux soit dissimulée derrière une haie de lauriers.
- ❖ Mme Isabelle LACOUR alerte sur le risque d'incivilités lié à l'implantation de l'aire de jeux au sein de l'EHPAD.
  - ➔ M. JJ PUYDOYEUX rappelle que l'objectif de l'implantation de cette aire de jeux dans l'enceinte de l'EHPAD, à proximité du jardin partagé, est de créer un espace de rencontre favorisant le lien social entre enfants et personnes âgées.
  - ➔ Mrs PUYDOYEUX ET HERBRETEAU envisagent que soient créées des animations pour faire vivre ce lieu intergénérationnel.
  - ➔ M. Bernard HERBRETEAU informe que le technicien n'est toujours pas passé pour rectifier le montage des infrastructures.
- ❖ Au sujet du jardin partagé, M. JJ PUYDOYEUX déplore que le partenariat avec l'APEC soit infructueux et souhaite trouver des solutions pour le relancer.

### ➤ Dégradations

M. le Maire informe que les boîtiers électriques servant aux camping-cars place de la Tude ont été vandalisés.

Face à la recrudescence d'incivilités, il suggère une intervention de la gendarmerie pour envisager l'installation de caméras de surveillance sur la commune.

- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT demande des informations sur l'opération « voisin vigilant ».
- ➔ M. le Maire émet une réserve quant à ce dispositif.
- ➔ M. le Maire rappelle que M. Guy NIORT, garde particulier de la commune est très présent et intervient souvent.

### ➤ Problème des déchets

➔ M. Jean-Jacques PUYDOYEUX souligne que les incivilités concernent aussi la gestion des déchets. Une campagne d'affichage va être mise en place. Il ajoute qu'augmenter le nombre de bacs ne solutionnera pas le problème du débordement des bacs, bien au contraire.

- ❖ M. Michel PAUL-HAZARD interroge M.PUYDOYEUX sur la distribution de composteurs.
  - ➔ Il annonce que la distribution est reportée en septembre.
- ❖ Mme Annette BLANDINEAU regrette que les poubelles ne soient pas ramassées plus souvent.
  - ➔ M. PUYDOYEUX précise que le choix d'un passage tous les 15 jours avait été retenu afin que la taxe d'ordures ménagères ne soit pas augmentée.
- ❖ Mme Isabelle LACOUR souhaiterait que plus de rouleaux de sacs jaunes soient attribués pour les familles lors de la campagne de distribution annuelle.
  - ➔ M. PUYDOYEUX précise que des rouleaux peuvent être retirés en déchetterie ou dans les mairies.

M. PUYDOYEUX conclut qu'une visite du centre de tri Atrion sera organisée à la rentrée.

### ➤ Aide auprès des professionnels – COVID19

- ❖ Mme Corinne CHARRANNAT souhaite revenir sur l'idée qui avait été évoquée lors d'une réunion préparatoire en visio de suspendre la taxe professionnelle pour les entreprises ayant été impactées financièrement par le COVID19.
  - ➔ M. le Maire précise que la taxe professionnelle est perçue par la communauté de commune et non par la commune.
  - ➔ Il ajoute qu'une commission communautaire spécifique prévoit d'allouer une aide financière spécifique (environ 500€ à confirmer) et que des aides seront également versées par le Département, la Région et l'Etat. Une réunion CDC avec les restaurateurs a permis d'identifier leur besoin le plus important à court terme : la possibilité de rouvrir en mettant aux normes leurs établissements, conformément aux directives sanitaires imposées.
  - ➔ M. le Maire suggère que la commune pourrait à son niveau effectuer une remise gracieuse sur la redevance assainissement aux établissements qui n'ont pas pu travailler du tout lors de cette période : restaurateurs, coiffeurs, hébergements...
  - ➔ D'autre part, il annonce avoir reçu d'un restaurateur une demande de remise gracieuse sur sa location de la licence IV. Cette demande sera étudiée lors du prochain conseil.
  - ➔ Au niveau des entreprises du bâtiment, M. le Maire informe que les communes ont reçu des consignes diverses afin d'encourager la reprise de l'activité : autorisation des travaux durant la période estivale, reprise rapide des appels d'offres, suppression d'une partie du droit des sols, favoriser les circuits courts de l'artisanat.

➤ **Modification de la vitesse maximale autorisée sur les départementales**

- ❖ Mme Myriam HUGUET s'étonne que des panneaux « 90 km/h » aient été installés sur la départementale entre Montmoreau et Chalais.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE confirme que le Département a décidé de modifier la vitesse maximale autorisée sur certaines routes départementales.

➤ **Communication des décisions du conseil**

- ❖ M. Jérôme DESBROSSE souhaite savoir comment sont communiqués les décisions du conseil, notamment les décisions budgétaires.
  - ➔ M. Roland ELUERD, adjoint délégué à la communication explique que les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site internet de la commune, et affichés en mairie.

➤ **Installation de la fibre**

- ❖ M. Michel PAUL-HAZARD demande quand reprendront les travaux concernant la fibre.
  - ➔ Mme Christine VALEAU LABROUSSE informe que les entreprises n'ont pas été fournies en matériaux et que la période de confinement a entraîné du retard.

*Fin de séance 22h30*